



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Exploitation de maraîchage - Production (serres, plein champ) - Conditionnement : quelles précautions prendre contre la Covid-19 ?

CORONAVIRUS

Quels sont les risques de transmission ?

- **Quand vous êtes touchés par les postillons ou gouttelettes d'une personne contaminée** qui parle, tousse ou éternue. Vous pouvez vous-même être porteur du virus et le transmettre. D'où l'importance:
 - d'éviter les contacts physiques ;
 - de porter un masque grand public (90 % de filtration – catégorie 1) ou chirurgical ;
 - de respecter une distance minimum d'un mètre entre les personnes, ou de deux mètres quand le port du masque n'est pas possible.
- **Quand vous portez vos mains non lavées ou un objet contaminé au visage.** Le virus peut survivre de quelques heures à quelques jours sur les surfaces et objets. D'où l'importance de se laver correctement les mains et de limiter le partage d'objets.
- **Quand vous respirez un air contaminé,** en particulier dans les espaces clos et mal aérés. D'où l'importance d'aérer régulièrement.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Cette fiche décline les modalités de mise en œuvre du protocole national pour assurer la santé et la sécurité des salariés en entreprise pour votre métier ou votre secteur d'activité. La démarche doit conduire :

- à éviter les risques d'exposition au virus ;
- à évaluer les risques qui ne peuvent être évités ;
- à identifier les mesures de protection collectives et individuelles nécessaires.

Mesures organisationnelles

- **L'étalement des horaires** doit permettre d'éviter les pics d'affluence et de faciliter la distanciation dans les transports en commun, à l'entrée et la sortie de l'entreprise, dans les ascenseurs, les couloirs, les vestiaires, lors des pauses ou du déjeuner...
- **La gestion des flux** doit permettre de limiter le nombre de personnes présentes simultanément dans un même espace et de respecter la jauge de référence.
- **Le respect des gestes barrières et des mesures d'hygiène** diffusés par le ministère de la Santé doit régulièrement être rappelé. Les locaux doivent être équipés de savon, gel hydroalcoolique, essuie-mains jetables, de produits de désinfection (pour les tables, outils, matériels communs...) et poubelles spécifiques.
- **Les moments de convivialité** sont suspendus.
- **Éviter autant que possible de partager les outils et équipements.** À défaut, diminuer les cadences de travail et prévoir des temps dédiés pour le nettoyage/désinfection régulier des matériels communs.
- **Assurez-vous de la conformité et du bon fonctionnement de système de ventilation** afin d'apporter l'air neuf adéquat. Organiser l'aération des espaces de travail et d'accueil du public aussi souvent que possible. Au besoin, l'installation d'un détecteur de CO2 avec un seuil de 800 ppm permet d'alerter les occupants de la nécessité de ventiler le local.



- **Un référent Covid doit être désigné.** Ce peut être l'employeur dans les petites entreprises. Il veille à la mise en œuvre des mesures de prévention et à l'information des personnes travaillant dans son entreprise.
- **Les cas contact et personnes symptomatiques doivent être isolés** sans délais. Les autorités sanitaires doivent être prévenues afin de faciliter le contact tracing.



Les bons réflexes

- **Porter un masque grand public à 90 % de filtration (catégorie 1) ou chirurgical dans tous les lieux collectifs clos.** Les masques sont fournis par l'employeur. Il doivent couvrir à la fois le nez, la bouche et le menton. Changer le masque toutes les 4 heures ou quand il est souillé ou mouillé.



Il existe des exceptions au port obligatoire du masque pour :

- Les salariés seuls dans un bureau ;
- les salariés travaillant dans un atelier correctement ventilé ou aéré, où ils sont peu nombreux et éloignés et portent des visières, la distance à respecter entre les personnes doit alors être de deux mètres ;
- certains métiers très spécifiques. Consulter travail-emploi.gouv.fr

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

- **Se laver régulièrement les mains** à l'eau et au savon ou avec une solution hydroalcoolique (SHA) :
 - frotter 30 secondes,
 - paumes, dos, ongles, doigts et entre doigts. Se sécher avec du papier/tissu à usage unique.

Affichette disponible sur www.santepubliquefrance.fr

- **Éviter de se toucher le visage**, en particulier le nez et la bouche ;
- **Utiliser un mouchoir jetable pour se moucher, tousser, éternuer ou cracher**, et le jeter aussitôt ; tousser et éternuer dans son coude.
- **Respecter les mesures de distanciation physique** :
 - ne pas serrer les mains ou embrasser pour se saluer, ni d'accolade ;
 - distance physique d'au moins un mètre ou de deux mètres si le port du masque est impossible ;
- **Nettoyer/désinfecter régulièrement les objets** manipulés et les surfaces touchées ;
- **Télécharger l'application TousAntiCovid** qui permet d'être alerté ou d'alerter les autres en cas d'exposition à la Covid-19, tout en garantissant le respect de la vie privée ;
- **Participer et faciliter les campagnes de dépistage** et le contact tracing ;
- **S'isoler si on est cas contact, personne symptomatique ou cas positif Covid** et informer son employeur, médecin du travail, médecin traitant afin de faciliter le contact tracing et d'éviter la propagation du virus. Les cas contacts ou personnes symptomatiques ou malades sont placés en arrêt maladie sans jour de carence.



Personnes en situation de handicap

- **S'assurer que les consignes sanitaires soient accessibles** et que les règles de distanciation physique et mesures de prévention permettent aux salariés en situation de handicap d'accéder à l'emploi ou d'exercer leur métier.

- **Des aides financières et des services de l'Agefiph et du Fiphfp** existent pour réaliser les aménagements et les adaptations nécessaires. Les services de maintien dans l'emploi sont également mobilisables en appui des employeurs publics et privés.

Plus d'infos sur : www.agefiph.fr/

- **Reportez-vous également à la fiche spécifique** « Covid 19 – Travail des personnes en situation de handicap » disponible sur : travail-emploi.gouv.fr

Personnes à risque de forme grave de Covid

- **Les personnes de plus de 65 ans, atteintes de certaines pathologies** (solidarites-sante.gouv.fr) **ou au 3^e trimestre de leur grossesse**, risquent de développer une forme grave de Covid-19 en cas de contamination. Dans ces situations, le télétravail doit être la norme si l'activité s'y prête.



Si le télétravail n'est pas possible pour toutes les activités, il faut :

- aménager les horaires de la personne concernée pour éviter le contact avec les collègues ;
- mettre à sa disposition un poste de travail isolé, nettoyé et désinfecté tous les jours et dans la mesure du possible, non partagé avec un autre salarié (sinon le désinfecter systématiquement avant sa prise de poste) ;
- qu'elle porte un masque à usage médical (fourni par l'employeur) et respecte strictement les gestes barrières ;
- porter un masque à usage médical (fourni par l'employeur) dans les transports en commun pour les déplacements domicile travail et professionnels.

Si ces conditions de protection ne sont pas remplies, le salarié doit être mis en activité partielle sur la base d'un certificat de son médecin. En cas de désaccord entre l'employeur et le salarié, c'est au médecin du travail de se prononcer.



1. PRÉPARER

Prévoyez la liste de ce qu'il faut absolument

- **Moyens d'hygiène**
 - savon liquide/soluté hydroalcoolique (SHA) ;
 - bidons d'eau claire dans les véhicules, sur les chantiers ;
 - essuie-mains à usage unique ;
 - sacs-poubelle ;
 - lingettes ou produits détergents pour nettoyer les matériels contacts et outils ;
 - masques.
- **Affichage des recommandations** : mesures barrières, lavage des mains, application SHA :
 - dans les sanitaires et les lieux de pauses et de repas ;
 - à proximité des bidons d'eau.
- **Prévoir un dispositif de sécurité (alarme) et une trousse d'urgence** si le travailleur est isolé.
- **Moyens de communication à distance** :
 - pas de partage de papier/crayon ;
 - ordinateurs portables et connexion internet ;
 - téléphones (appel/SMS).



Organisez la journée, anticipez

- **Adaptez l'organisation du travail** et le temps nécessaire aux différentes activités en fonction des contraintes exceptionnelles :
 - modifiez les amplitudes horaires fractionnez les pauses ;
 - augmentez le temps dédié au nettoyage...;
 - organisez les embauches en horaires décalés pour limiter les contacts entre les personnes notamment dans les vestiaires... ;
 - évitez les embauches collectives sur le site avant départ vers les chantiers : les salariés se rendent directement sur le chantier et rentrent directement à leur domicile en fin de journée ;
 - organisez le télétravail pour les postes administratifs. En cas de risque d'isolement, les salariés qui le souhaitent peuvent être autorisés par leur employeur à exercer en présentiel un jour par semaine.
- **Communiquez les consignes par téléphone, SMS, e-mail** (consignes, procédures, informations sur le travail...). Si les informations doivent être données par écrit, un support type tableau blanc peut être utilisé. Évitez la transmission de crayons, papier... entre les individus.
- **Évitez les réunions en présentiel** dans un espace clos et privilégiez les échanges par téléphone ou visioconférences.
- **Organisez la réception des matériaux, les chargements/déchargements** pour limiter les contacts.
- **Organisez l'entretien des tenues de travail** au sein de l'entreprise avec la mise en place de consignes claires pour leur nettoyage et entretien.
- **Veillez au port du masque** dans les lieux clos (serres, salles de pause, véhicules partagés...) et à l'extérieur quand le travail est effectué de manière collective (tout en respectant la distance d'un mètre entre collègues). Quand le port du masque est impossible la distanciation est portée à 2 mètres.



1. PRÉPARER

Anticipez la coactivité

→ Organisez le flux des personnes dans les locaux de travail :

- “Marche en avant” : flux de déplacement uniquement de l’entrée vers la sortie (éviter de se croiser) ;
- Organisez la coactivité sur les allées centrales qui sont souvent des lieux de dépose pour la palettisation ou des transferts des produits afin de respecter les règles de distanciation ;
- Marques au sols pour la distanciation : espacez les postes de travail par des marques au sol ou l’installation de barrières physiques ;
- Limitez le nombre de personnes dans une pièce en définissant une jauge sur la base de la jauge de référence préconisée par le protocole national. Cette jauge est affichée par l’employeur à l’entrée de l’espace considéré ;
- Laissez les portes et les armoires ouvertes si l’activité le permet ;
- Pointez les horaires de travail sans vous approcher de la badgeuse ; l’employeur met en oeuvre une solution adaptée en évitant les regroupements (informatique, appel, cahier de pointage tenu par une seule personne...).

→ Organisez la zone d’expédition :

- Les opérations de chargement et de déchargement font l’objet d’une réglementation particulière, le protocole de sécurité ;
- Dans le cadre de la Covid-19, ce protocole doit être réactualisé ;
- Organisez et planifiez l’arrivée d’entreprises extérieures (fournisseurs, coopérateurs, transporteurs, clients...) pour éviter les croisements ;
- Désignez une ou deux personnes dédiées à l’accueil des entreprises extérieures ;
- Formalisez une procédure et communiquez-la aux entreprises extérieures ;
- Organisez l’accès au site : limitez l’accès aux personnes extérieures aux seuls lieux où ils doivent effectuer leurs interventions : l’entreprise extérieure contactera la personne dédiée afin qu’elle communique les consignes de livraison (le numéro de la personne pourra être affichée sur le portail) ;

- Limitez l’échange de documents : évitez le plus possible le contact avec tous types de documents (prévoyez une bannette pour réceptionner les documents, demandez au chauffeur d’amener son stylo individuel, supprimez la signature du document et remplacez-la par une photo du chauffeur devant son camion...) et, si contact avec un document partagé, lavez-vous les mains et utilisez des essuie-mains jetables ;
- Organisez la phase de chargement ou de déchargement : délimitez l’aire de chargement et de déchargement avec un marquage au sol.

→ Organisez les déplacements vers les parcelles :

- Si plusieurs personnes dans un véhicule : chacun porte un masque et se lave les mains, le véhicule est désinfecté après chaque transport. Si covoiturage, dans la mesure du possible, limitez à deux passagers par véhicules avec une installation en croix (un devant et un derrière) ;
- Étalez les horaires de départ pour limiter les regroupements liés aux temps d’attente ;
- Intervenez sur les parcelles les plus éloignées en début de journée ou en début de semaine pour éviter le cumul de fatigue ;
- Prévoyez dans le véhicule et sur les parcelles la présence de jerricans d’eau claire, flacons de savon liquide et rouleaux de papier essuie-mains jetable et de gel hydroalcoolique, de mouchoirs, lingettes et sacs-poubelle pour les jeter après usage.

→ Organisez les vestiaires :

- Les casiers sont à usage individuel et font l’objet de nettoyage journalier avec un produit virucide ;
- Flux d’entrée et de sortie, respect de la jauge de référence et de la distanciation ;
- Ou fermez l’accès aux vestiaires/préconisez les changes dans le véhicule du salarié.

→ Organisez les pauses :

- Priorisez le retour à domicile pour le déjeuner, le repas pris seul à bord de son véhicule, ou le repas pris en extérieur (si le temps le permet) ;



1. PRÉPARER

- Salle de pause sous réserve d'une organisation stricte des mesures barrières : distanciation, désinfection des mains systématiques en entrant et en sortant de la salle, port du masque pour tout déplacement dans la pièce ;
 - Aération plusieurs minutes aussi souvent que possible ou aération adaptée ;
 - Nettoyage des surfaces après chaque convive ;
 - Nettoyage des machines (micro-onde, machine à café) après chaque utilisation ;
 - Usage de couverts personnels ;
 - Flux d'entrée et de sortie ;
 - Distanciation de deux mètres entre les personnes ;
 - Disposition en quinconce ;
 - Limitation du nombre de personnes présentes en fonction de la jauge de référence.
- **Organisez le local fumeur**
- Désinfection systématique des mains à l'entrée et à la sortie du local ;
 - Limitation de l'accès au local à deux personnes ;
 - Instauration d'une distance de sécurité d'au moins un mètre ;
 - Pas d'utilisation de solution hydroalcoolique (produit inflammable).

2. RÉALISER



- **Dans la station de conditionnement :**
- Lavez ou désinfectez-vous les mains avec du gel hydroalcoolique à chaque entrée et sortie de la station ;
 - Respectez la distanciation établie par marquage au sol entre les postes de travail ;
 - Veillez à ce que le salarié reprenne le même poste de travail chaque jour et après chaque pause ;
 - Adaptez le travail en équipe sur les chaînes de production, évitez le travail en face à face, augmentez les plages horaires de la production, dédoublez les équipes, prévoyez un temps suffisant pour le changement d'équipe ;
 - Pour se passer les charges (caisses cagettes), pratiquez la pose et la dépose pour éviter le passage direct entre les opérateurs, en respectant au moins un mètre ;
 - Prévoyez un temps suffisant pour le changement d'équipe, afin
- d'éviter les croisements des personnels et d'assurer les nettoyages nécessaires ;
- Désinfectez les locaux de travail (postes, chaînes...) tous les jours et à chaque changement d'équipe. L'utilisation des détergents habituels est efficace pour détruire le virus.
- **Dans la zone d'expédition :**
- Privilégiez les chargements et déchargements par une seule personne de votre entreprise en mettant à disposition des aides individuelles mécaniques (chariots automoteurs, transpalettes...) ;
 - Faites ouvrir et fermer les portes du véhicule par le chauffeur qui restera ensuite dans sa cabine pendant l'opération de chargement ou de déchargement ;
 - Lavez ou désinfectez-vous les mains avant et après chaque opération de chargement ou de déchargement.

2. RÉALISER



→ Dans les parcelles, privilégiez l'activité individuelle en respectant la distanciation

- Travaillez seul sur chacune des rangées en respectant une distance de deux mètres entre chaque salarié, plusieurs rangs d'écart si nécessaire (1 rangée sur 2 ou 3, pas de travail face à face, départ en décalé...) ... ;
- En extérieur, le port du masque est obligatoire en cas de regroupement ou d'incapacité de respecter la distance de 2 mètres entre personnes ;
- Quand l'intervention à plusieurs sur une tâche est indispensable, constituez des binômes, trinômes qui ne changeront pas jusqu'à nouvel ordre ;
- Privilégiez le travail côte à côte plutôt que face-à-face avec toujours la distanciation entre les personnes ;
- Pour se passer les charges, pratiquez la pose et la dépose pour éviter le passage direct entre les opérateurs ;
- Limitez les rotations de poste dans la journée.

→ Dans les serres

- En serre chapelle :
 - Organisez la coactivité sur les allées centrales qui sont souvent des lieux de dépose des chariots pleins ou de caisses pleines pour la palettisation ou les transferts des produits afin de respecter les règles de distanciation ;
 - Mettez en place des zones tampon de palettisation. Il en sera de même pour les chariots de récoltes si ces derniers ne sont pas attribués. Dans ce cas, cela suppose que plusieurs personnes touchent le chariot : le salarié qui récolte, celui qui assure son transfert, celui qui conditionne. La désinfection systématique des chariots semble difficile à mettre en place. Veillez alors à ce que le minimum de personnel soit impliqué et ait à disposition les solutions de nettoyage des mains en quantité suffisante et à proximité (support fixe sur le chariot par exemple) et rappelez régulièrement l'importance de se laver les mains ;
 - Pour le pilotage des serres par ordinateur : limitez l'accès à la pièce, lavez-vous les mains avant et après utilisation de l'ordinateur, nettoyez les surfaces dont la souris et le clavier avant et après utilisation.

- En serre tunnel :

- Organisez si possible, le travail sur plusieurs tunnels pour dispatcher les équipes et permettre de respecter la distance d'au moins un mètre entre chaque personne ;
- Évitez le croisement entre les personnes qui plantent ou récoltent avec celles qui apportent les plants ou palettisent les caisses pleines. Par exemple, si possible, une équipe prépare un tunnel et une équipe plante dans un autre tunnel. Une équipe récolte dans un tunnel, laisse les caisses et une autre équipe palettise dans un autre tunnel ;
- Aérez les espaces quand c'est possible car pour la protection des plantes le coeur de la serre est un vase clos.

→ Privilégiez les outils individuels

- Attribuez nominativement les outils manuels lorsque c'est possible, chaque salarié conserve son outil pour l'entretien et le nettoyage ;
- L'outillage et le matériel partagé doivent être régulièrement nettoyés à chaque transmission d'un individu à l'autre et lors de la prise et la fin de la journée de travail ;
- Nettoyez correctement le matériel avant de le ranger dans le véhicule.

→ Utilisation d'engins agricoles, de manutention, transpalettes, chariots de récolte...

- Attribuez un seul et unique véhicule/machine par personne ou sinon, si l'équipement doit changer d'utilisateur, nettoyez le volant, les commandes, les poignées... ;
- Limitez la présence en cabine à une seule personne ;
- Aérez régulièrement la cabine, se désinfecter les mains avant d'entrer ou après être sorti de la cabine ;
- Mettez en oeuvre les gestes barrières lors des phases d'attelage/dételage des outils, si vous travaillez en binôme.

→ Utilisation de machines agricoles (planteuses, récolteuses...)

- Isolez les postes de travail par des séparations physiques (ex. : plexiglas, contreplaqué).

2. RÉALISER



- Réduisez le nombre d'opérateur sur la machine en adaptant la cadence ;
- Prévoyez éventuellement plusieurs passages ;
- Limitez les rotations de poste (conserver la même équipe).

→ **Utilisation des équipements de protection individuelle (EPI).** Le port des gants de travail pour éviter les coupures, pour isoler du froid, etc. est important pour faciliter le lavage ultérieur des mains. Se laver les mains chaque fois que l'on enlève un EPI : gants, lunettes, combinaison, tablier...

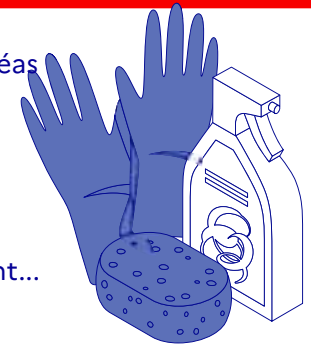
Attention : les gants contaminés portés au visage peuvent être source d'infection. Privilégiez les lavages fréquents des mains à un port permanent de la même paire de gants.



3. VÉRIFIER

- **Le respect des consignes de distanciation.**
En particulier, repérer les situations pouvant être source de regroupements et mettre en place des mesures pour les éviter.
- **Le bon port du masque.**
- **La disponibilité des produits nécessaires à l'hygiène et l'accès à un point d'eau.**
- La bonne application des procédures de nettoyage prévues...

- **Procédez à des retours et partages d'expérience** des aléas de la journée tout en respectant la distanciation entre individus pour adapter l'organisation du travail et les mesures initialement prévues.
- **Prenez des nouvelles de l'état de santé** (éventuels symptômes, ressenti psychologique, appréhension, incompréhension...) de vos collaborateurs régulièrement...



Attention : un risque peut en cacher un autre ! Assurez-vous que l'attention portée au risque d'infection ne conduise pas à occulter ou réduire l'attention portée aux risques propres des chantiers (manutentions, chutes de hauteur, risque routier, travail au froid, etc.).

Les conseillers en prévention, les médecins et infirmiers du travail de votre MSA sont à votre disposition pour réfléchir avec vous à la mise en œuvre de ces mesures de prévention en fonction des spécificités de votre entreprise.

Contactez au besoin le service Santé Sécurité au Travail de votre MSA pour vous aider dans la mise en œuvre de vos mesures de prévention.